

## **EXTRAIT du REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal**

\*\*\*\*\*

**OBJET** : Location des terrains communaux de THEZILLIEU – Pré D'Otton

Séance du 25 septembre 2024,

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq septembre à dix-huit heures et trente-trois minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le dix-huit septembre deux mille vingt-quatre.

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29**

**Membres présents : 21**

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BORGEOOT Joël, BOYER Corinne, CHAPUIS Gérard, CORTINOVIS Bernard, CRETIER Humbert, CYVOCT Jean-Michel, DRHOVIN Jacques, EMIN Philippe, FORAY Gaëlle, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, LYAUDET Stéphane, MARTINE Christine, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, ROSIER Nicole.

**Membres absents excusés avec pouvoir : 6**

BOURGEAIS Didier pouvoir à M. Jacques DRHOVIN  
DOMINGUEZ Solange pouvoir à Mme Claire BILLON BERTHET  
FUMEX Jacques pouvoir à Mme Eliane MERMILLON  
LYAUDET (MARIN) Jessie pouvoir à M. Philippe EMIN  
PERNOD BEAUDON Stéphanie pouvoir à M. Alain MASSIRONI  
ZANI Sonia pouvoir à Mme Karine LIEVIN

**Membres absents excusés, sans pouvoir : 2**

BROCHET Olivier  
GUILLERMET Maria

**Secrétaire de séance** : Madame Nicole ROSIER

**En présence de 21 conseillers, 6 pouvoirs ayant été déposés, soit 27 votants**

Monsieur le Maire rappelle que des terrains sont loués par un exploitant agricole pour un élevage de volailles et lapins.

Monsieur le Maire propose, pour l'année 2024, la redevance comme suit, selon l'arrêté préfectoral du 25 juillet 2023, une hausse de 5,63 % par rapport à l'an passé, soit :

- Les terrains de classe 2 : 56,12 € l'hectare,
- Les terrains de classe 3 : 55,07 € l'hectare,
- Les terrains de classe 4 : 48,61 € l'hectare.

Monsieur le Maire propose, pour l'année 2025, la redevance comme suit, selon l'arrêté préfectoral du 07 août 2024, une hausse de 5,23 % par rapport à l'an passé, soit :

- Les terrains de classe 2 : 59,06 € l'hectare,
- Les terrains de classe 3 : 57,95 € l'hectare,
- Les terrains de classe 4 : 51,15 € l'hectare.

Monsieur le Maire précise que les abonnements (eau, électricité, etc...) seront à la charge du locataire.  
Monsieur le Maire précise également que ces parcelles appartiennent à la section du Genevray.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,**

- **DECIDE** la location suivante pour 2024 :

Parcelle VI 63 de 2 ha 53 a 02 ca « Pré d'Otton » classe 4

Parcelle VI 65 de 40 a 94 ca « Pré d'Otton » classe 4

**TOTAL : 2 ha 93 a 96 ca**

Appartenant à la section du Genevray –Thézillieu – Commune Plateau d'Hauteville, louées à Monsieur

**Alexis TERNOIS** pour un montant annuel de 142,89 euros selon le bail du 13 avril 2022 et pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2023 au 31 octobre 2024.

- **DECIDE** la location suivante pour 2025 :

Parcelle VI 63 de 2 ha 53 a 02 ca « Pré d'Otton » classe 4

Parcelle VI 65 de 40 a 94 ca « Pré d'Otton » classe 4

**TOTAL : 2 ha 93 a 96 ca**

Appartenant à la section du Genevray –Thézillieu – Commune Plateau d'Hauteville, louées à Monsieur

**Alexis TERNOIS** pour un montant annuel de 150,36 euros pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2024 au 31 octobre 2025.

Un bail sera consenti à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024 jusqu'au 31 octobre 2025. Le bail sera renouvelable tacitement pour une période d'un an. Le loyer sera actualisé à compter de l'échéance du 1<sup>er</sup> novembre 2025 au 31 octobre 2026.

-**DONNE** pouvoir à M. le Maire pour signer le bail correspondant et procéder à l'encaissement du loyer.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

Certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire, Philippe EMIN



Publiée sur le site internet de la Commune le 07/10/2024

Accusé de réception en préfecture  
001-200086122-20240925-DE-2024-09-04-DE  
Date de télétransmission : 01/10/2024  
Date de réception préfecture : 01/10/2024

09-04-2